



# RAPPELS SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

## (hors Hélices et Sanglier Courant)

### Objet :

Les championnats de France ont pour objet de décerner les titres de « champion de France » pour toutes les catégories de la discipline et par équipe de clubs et de comités régionaux.

### Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes dans un premier temps aux tireurs qui ont fait le championnat de ligue de la discipline (sauf cas dérogatoires), puis en fonction des places disponibles aux tireurs Hors Concours.

### Engagements :

Les tireurs des catégories jeunes (nouveau 2024) ainsi que les tireurs licenciés et domiciliés en Outre-Mer bénéficient de la gratuité de l'engagement sous réserve d'avoir participé au championnat de ligue de la discipline.

Les tireurs « Club France 2024 » seront remboursés du montant de leur engagement au championnat de France sauf s'ils ont participé à un championnat international 2024 avec l'équipe de France ou s'ils se sont désistés de l'équipe alors qu'ils étaient qualifiables.

### Organisation par demi-journée :

Pour les championnats de France FU et DTL :

La compétition se déroule sur 4 jours ; Pour la 1<sup>ère</sup> journée de tir : il est possible de choisir matin ou après-midi en fonction des places disponibles restantes (le choix ou non-choix fait lors de l'inscription est irréversible). Le déroulement du tir se faisant en demi-journée, aucune demande d'aménagement d'horaires ne sera prise en compte.

### Inscriptions des équipes de clubs :

Les équipes de club sont inscrites par le Président du club ou son délégué dûment mandaté.

Les inscriptions des équipes de clubs sont nominatives et distinctes ; elles doivent être enregistrées :

- Soit via le site internet fédéral jusqu'à 48h avant le début de la compétition.
- Soit sur place au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> tour de la compétition accompagnées du montant de l'engagement.

Les clubs peuvent engager autant d'équipes qu'ils le souhaitent. Seule la meilleure équipe de chaque club sera classée. Il ne peut figurer dans une équipe de club qu'un seul tireur de nationalité étrangère.

### Pour les clubs corporatifs :

Comme en 2023, les équipes de clubs corporatifs ne feront plus l'objet d'un classement distinct lors des championnats de France 2024 mais seront intégrées aux classements des équipes de clubs classiques.

### Inscriptions des équipes régionales :

Sauf avis contraire du Comité Régional, une équipe régionale sera automatiquement inscrite (si 4 participants de la région). Elle constituée des 4 tireurs issus du Comité Régional ayant réalisé les meilleurs scores à l'issue de la compétition. Aucun tireur de nationalité étrangère ne peut figurer dans une équipe régionale.

### Tireur de nationalité étrangère :

Un tireur n'ayant pas la nationalité française à la date de l'inscription à la compétition ne peut se voir attribuer le titre de Champion de France au scratch national et en catégorie. Il sera classé dans la catégorie « étrangers » quel que soit son âge et son sexe.

### **Classements :**

Les résultats se feront selon le classement suivant :

- Scratch national : toutes catégories confondues hors catégorie « étrangers » avec cumul en catégories et séries,
- Hommes :
  - série France,
  - 1<sup>ère</sup> série,
  - 2<sup>ème</sup> série,
  - 3<sup>ème</sup> série,
  - 4<sup>ème</sup> série
- Seniors :
  - Seniors A,
  - Seniors B
- Vétérans,
- Masters,
- Dames :
  - Dames A,
  - Dames B
- Juniors filles,
- Juniors garçons,
- Cadettes,
- Cadets,
- Handicapés assis (Niveau 1)
- Handicapés debout (Niveau 1)
- Étrangers
- Équipes de clubs
- Équipes régionales
- Challenge DOM TOM : scratch individuel toutes catégories, réservé aux tireurs domiciliés et licenciés dans un club dépendant d'un Comité Régional d'Outre-Mer (sauf hors concours)

### **Réclamations :**

Toute réclamation relative à la catégorie/série ne sera plus recevable après la fin du 1<sup>er</sup> jour de compétition.

Toute réclamation relative aux résultats devra être présentée avant les barrages et/ou la fin du tir.

### **Abandons :**

Tout abandon de la compétition pour cause d'incapacité physique devra être justifié par la production d'un certificat médical attestant que le compétiteur est dans l'incapacité physique de continuer à participer à la compétition.

Ce certificat sera délivré soit par le médecin responsable présent sur le stand ou le médecin de permanence désigné par le club organisateur, en cas d'absence de médecin responsable sur le stand.

**Avant de quitter le stand, le tireur qui est dans l'obligation d'abandonner la compétition devra le signaler au secrétariat et remettre le certificat médical lui permettant de le faire.**

En cas de non-respect du règlement lors d'un abandon, les tireurs qui quitteront un championnat de Ligue, une présélection, une sélection ou un championnat de France sans motif valable seront exclus immédiatement et informés qu'ils auront l'interdiction de tirer la même compétition l'année suivante.

### **Cérémonie de clôture :**

La présence des compétiteurs à l'annonce des résultats et remise des prix est conseillée et obligatoire pour les personnes récompensées (sauf cas de force majeure à signaler au secrétariat de la compétition).

**Lors de la cérémonie de remise des récompenses, tous les tireurs appelés devront respecter le code vestimentaire suivant : pantalon (possibilité jupe pour les dames) et polo ou chemise et sans casquette. Les imprimés camouflage sont proscrits.**

Lors de la diffusion de l'hymne national, toutes les personnes présentes devront retirer leur casquette.

**Suite aux championnats de France 2024 ;**

**CLASSEMENT HOMMES :**

- Avec effet immédiat, le tireur ayant réalisé le meilleur score de la catégorie Hommes au Championnat de France 2024 sera classé Man Série France (ManF).
- Seront classés Man1 en 2025
- ✓ les trois premiers et ex-æquo de la 2<sup>ème</sup> série des Championnats de France sans condition de résultats ;
- ✓ Les tireurs classés de la 4<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place et ex-æquo de la 2<sup>ème</sup> série des Championnats de France à condition que leurs scores soient supérieurs ou égaux à 95% du premier de la 2<sup>ème</sup> série.
- Seront classés Man 2 en 2025
- ✓ Les cinq premiers et ex-æquo de la 3<sup>ème</sup> série des Championnats de France sans condition de résultats.
- ✓ Les tireurs classés de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> place et ex-æquo de la 3<sup>ème</sup> série des Championnats de France à condition que leurs scores soient supérieurs ou égaux à 92% du premier de la 3<sup>ème</sup> série.

**CLASSEMENT DAMES A ET DAMES B**

La championne de France Dames B 2024 sera classée A dans la discipline pour le reste de la saison et les années suivantes sans condition de score.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Dames B n'accéderont au classement Dames A que si elles ont réalisé 95 % du score de la 3<sup>ème</sup> Dames A de ce même championnat.

**CLASSEMENT SENIORS A ET SENIORS B**

Les tireurs qui accèdent au podium Seniors B 2024 (1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup>) de la discipline seront classés A pour le reste de la saison et les années suivantes sans condition de score.

Les tireurs Seniors B suivants n'accéderont au classement Seniors A que s'ils ont réalisé 95 % du score du 3<sup>ème</sup> Seniors A de ce même championnat.